

Le mot adjuvant trouve son origine dans le terme latin « adjuvare » (aider, assister). Il s'agit d'une substance incorporée dans la formulation du vaccin pour augmenter l'immunogénicité (c'est-à-dire l'aptitude de l'antigène vaccinal à faire apparaître des anticorps).

L'utilisation d'un adjuvant peut se justifier de deux façons : obtenir une immunogénicité autrement absente ou permettre la fabrication d'une plus grande quantité de doses de vaccin (2 à 4 fois plus) en réduisant la quantité d'antigène nécessaire dans chaque dose.

Parmi les premiers adjuvants utilisés, on trouvait le tapioca ! Aujourd'hui, il s'agit essentiellement de sels d'aluminium, utilisé pour plusieurs vaccins (mais pas la grippe). Il est possible que les vaccins adjuvés induisent plus d'effets indésirables immédiats et bénins que les vaccins non adjuvés (douleur au site d'injection, fièvre, myalgies).

En ce qui concerne les vaccins de la grippe saisonnière commercialisés en France (Fluarix®, Immugrip®, Mutagrip®, Previgrip®, Vaxigrip®, Fluvirine®, Agrippal®, Gripguard® et Influvac®), seul Gripguard® est adjuvé, avec le MF59C.1. Il s'agit d'un adjuvant de type « émulsion huile dans eau », à base de squalène, une substance naturellement produite par l'homme, retrouvée dans le sébum et intervenant dans la biosynthèse du cholestérol, des hormones stéroïdes et de la vitamine D. Le squalène, extrait du foie de requins, est utilisé dans plusieurs produits cosmétiques. Le vaccin Gripguard® a été largement utilisé dans le monde (plus de 40 millions de dose semble-t-il) chez des sujets de plus de 65 ans.

Aucune alerte n'a été notifiée avec ce vaccin par les services de pharmacovigilance.

Les adjuvants à base de squalène ont été malmenés quand on les a suspectés d'être à l'origine du syndrome de la Guerre du Golfe, cette maladie mal définie apparue chez les militaires américains après la première guerre du Golfe (l'adjuvant rentrait dans la composition du vaccin contre l'anthrax). Plusieurs travaux ont ensuite écarté cette hypothèse.

Pour les sept vaccins de la grippe pandémique qui devraient être commercialisés en France (Focetria®, Pandemrix®, Celvapan®, Humenza®, Panenza®, Q-Pan H1N1® et Celtura®), seul Celvapan® et Panenza® ne contiendront pas d'adjuvant. Les autres seront fabriqués avec le MF59C.1 ou le AS03, un autre adjuvant « huile dans eau ».

Sachant l'absence de recul avec l'emploi de ces adjuvants chez des sujets plus jeunes, chez les femmes enceintes et chez les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies auto-immunes systémiques, il a été décidé en France de ne pas utiliser les vaccins adjuvés de la grippe pandémique pour ces populations. Cela relève du strict principe de précaution, mais pas de la connaissance d'un risque lié à l'utilisation d'adjuvants dans ces contextes particuliers. On pourrait même avoir un raisonnement inverse et penser qu'au contraire, les personnes immunodéprimées devraient être vaccinées avec un vaccin adjuvé, susceptible d'induire une meilleure réponse immunitaire (mais pas de données non plus pour étayer une telle proposition) ! Les pays qui n'ont pas le choix, ceux qui n'auront que du vaccin adjuvé, n'ont pas émis ces recommandations de précaution !

En France, nous disposerons des deux formulations, avec et sans adjuvant. Le Haut Conseil de la Santé Publique va très prochainement rééditer une version révisée des dernières recommandations de vaccination contre la grippe pandémique, où seront mieux précisées les indications vaccinales pour les sujets immunodéprimés.